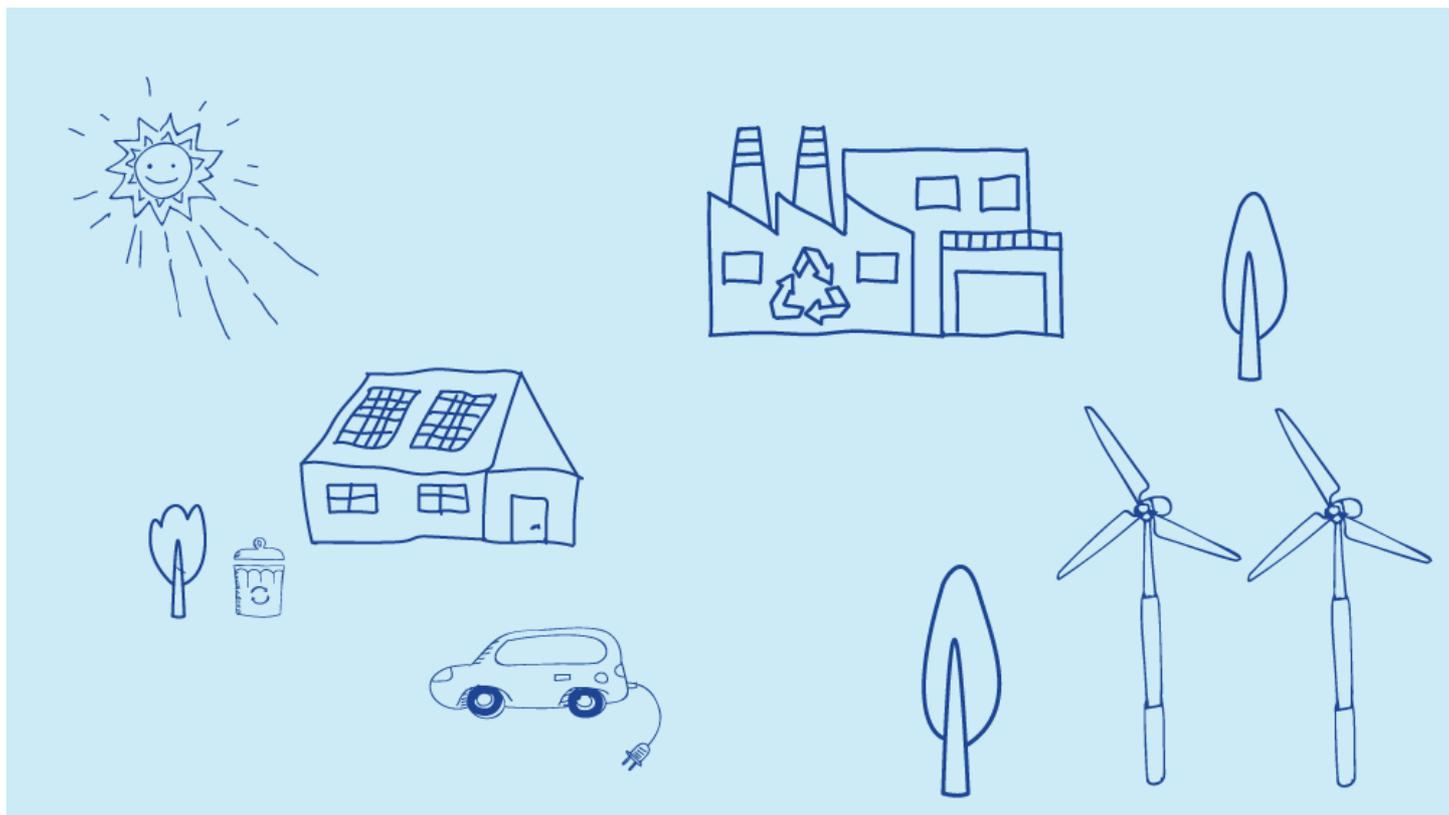




# Accord de Paris sur le changement climatique

## Un acteur mondial de premier plan dans l'action pour le climat

### Infographie - Accord de Paris: l'UE en route vers la neutralité climatique



[Voir l'infographie complète](#)

L'UE et tous ses États membres ont signé et ratifié l'accord de Paris et sont **fermement déterminés** à le mettre en œuvre. Conformément à cet engagement, les pays de l'UE sont convenus de fixer la trajectoire de l'UE pour qu'elle devienne la **première économie et société neutre pour le climat d'ici à 2050**.

Comme l'exige l'accord, l'UE a présenté sa **stratégie** à long terme de réduction des émissions et ses **plans sur le climat actualisés** avant la fin de 2020, en s'engageant à réduire ses émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030.

L'UE est à la pointe de la lutte contre le changement climatique. Les politiques et actions audacieuses de l'UE en font une **référence mondiale** et déterminent l'**ambition climatique** dans le monde entier.

➤ [Changement climatique: que fait l'UE? \(informations générales\)](#)

# Introduction

## Chronologie

Conseil de l'Union européenne

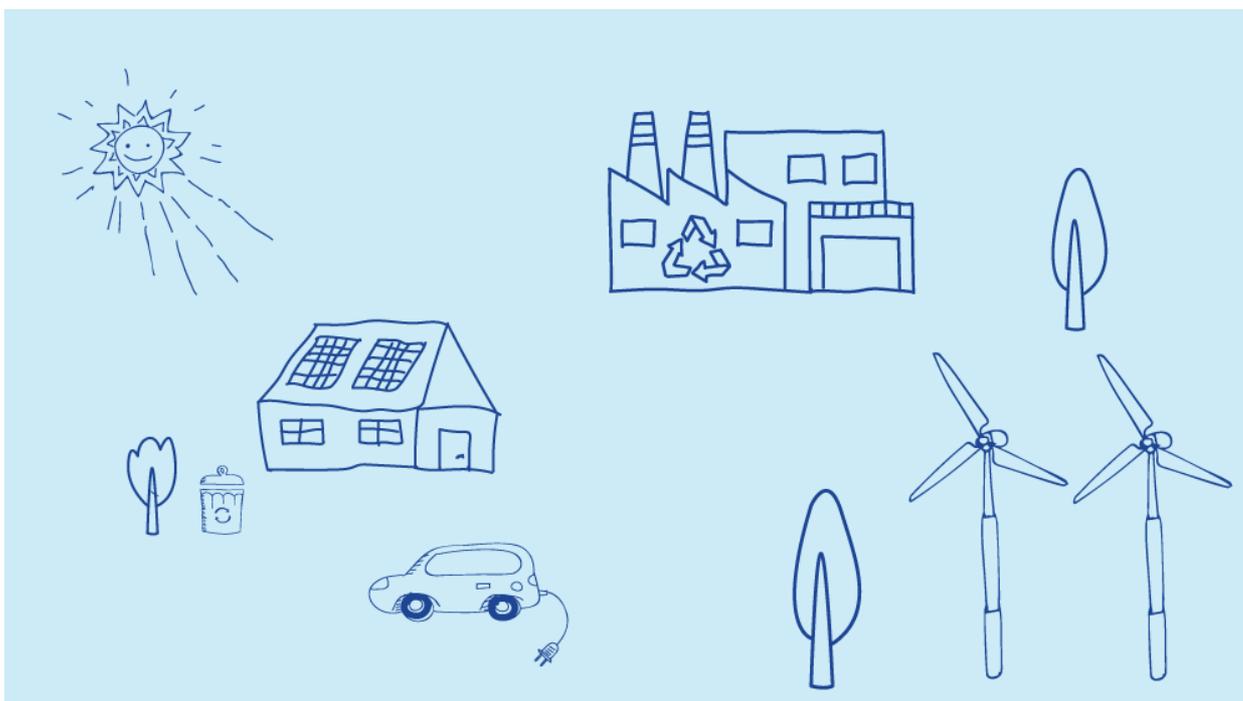
Conseil européen

### 2020

18 décembre

**Accord de Paris: le Conseil transmet la communication concernant la CDN au nom de l'UE et des États membres.**

**Infographie - Accord de Paris: l'UE en route vers la neutralité climatique**



Voir l'infographie complète

Le Conseil a adressé à la CCNUCC la communication concernant la **contribution déterminée au niveau national** (CDN) de l'UE et de ses États membres. Le Conseil a approuvé la communication le 17 décembre 2020. La communication contient un **objectif actualisé et renforcé de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030** par rapport à 1990,

conformément aux orientations données par le Conseil européen le 11 décembre 2020.

Les CDN établissent les efforts consentis par chaque pays pour réduire ses émissions et s'adapter aux conséquences du changement climatique. Elles constituent un élément essentiel des obligations que les parties doivent remplir en vertu de l'accord de Paris. L'UE a présenté une CDN en son nom et celui de ses États membres.

- Accord de Paris: le Conseil transmet la communication concernant la CDN au nom de l'UE et des États membres. (communiqué de presse, 18 décembre 2020)

10-11 décembre

### **Les dirigeants de l'UE approuvent un nouvel objectif climatique contraignant**

Le Conseil européen a approuvé un objectif contraignant consistant en une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE **d'au moins 55 % d'ici 2030** par rapport aux niveaux de 1990. Il a invité le Conseil et le Parlement à tenir compte de ce nouvel objectif dans la proposition de **loi européenne sur le climat** et à adopter cette dernière rapidement.

Les dirigeants de l'UE veulent relever les ambitions en matière de climat d'une manière qui:

- stimulera la **croissance économique durable**
- créera des **emplois**
- sera **bénéfique** aux citoyens de l'UE **sur les plans de la santé et de l'environnement**
- contribuera à la **compétitivité mondiale** à long terme de l'économie de l'UE en promouvant l'innovation verte.

- Conseil européen, 10 et 11 décembre 2020

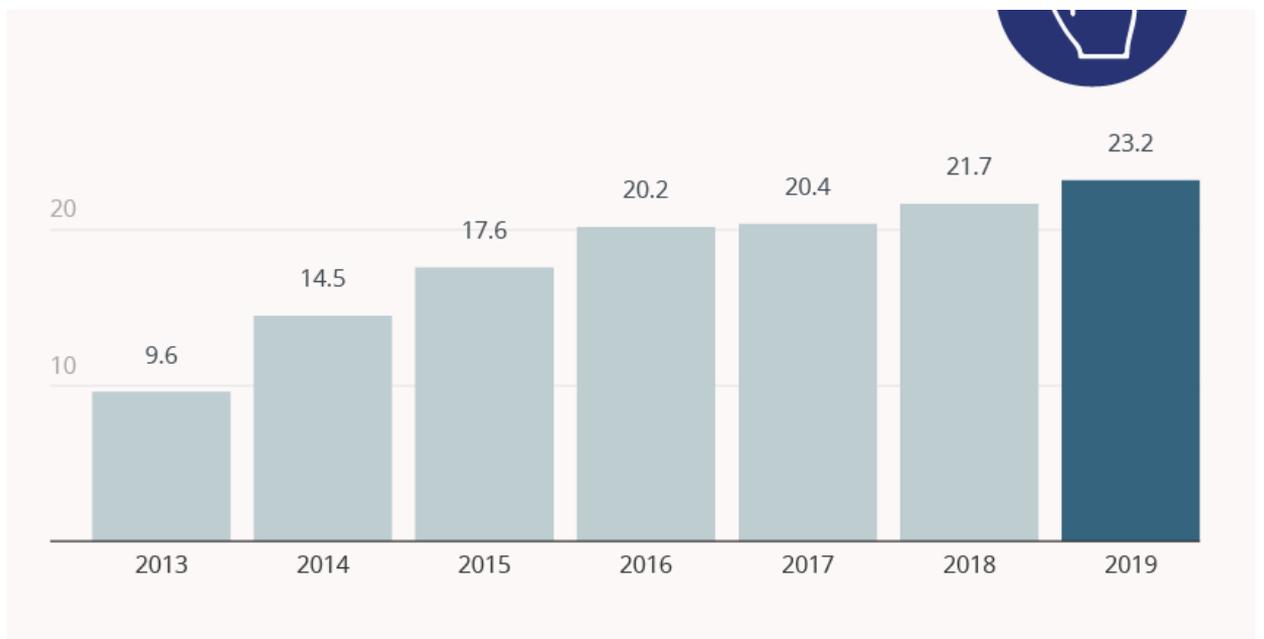
29 octobre

### **Financement de l'action climatique: les contributions de l'UE et des États membres ont continué à augmenter en 2019**

Les contributions de l'UE et de ses États membres visant à aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à faire face aux effets du changement climatique

### **Infographie - Contribution de l'Europe au financement de l'action climatique (en Mrd EUR)**





[Voir l'infographie complète](#)

ont continué à augmenter en 2019, ce qui confirme une tendance constante à la hausse depuis 2013.

Le soutien apporté par l'UE et ses États membres (y compris le Royaume-Uni) au financement de la lutte contre le changement climatique s'est élevé à **23,2 milliards d'euros** en 2019, ce qui représente une augmentation de 6,9 % par rapport à 2018. Le total hors Royaume-Uni s'élevait à **21,9 milliards d'euros**, soit une augmentation de 7,4 % par rapport au montant total pour l'UE à 27 en 2018.

La contribution au financement de l'action climatique est considérée comme une étape importante de la mise en œuvre de l'accord juridiquement contraignant sur le changement climatique intervenu à Paris en décembre 2015.

- Financement de l'action climatique: les contributions de l'UE et des États membres ont continué à augmenter en 2019 (communiqué de presse, 29 octobre 2020)

15 octobre

## Les dirigeants de l'UE débattent des ambitions de l'UE en matière de climat pour 2030

Le Conseil européen a examiné la communication de la Commission intitulée "Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030", y compris la proposition relative à un **objectif de réduction des émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030**, ainsi que les mesures nécessaires pour réaliser cette ambition

nécessaires pour réaliser cette ambition.

Les dirigeants de l'UE estiment que l'objectif actualisé devrait être **atteint collectivement** par l'UE de la **manière la plus efficace possible au regard des coûts**. Tous les États membres participeront à cet effort, compte tenu des situations nationales et de considérations **d'équité et de solidarité**.

Le Conseil européen a invité le Conseil à faire avancer les travaux à cet égard. Les dirigeants ont demandé à la Commission de mener des **consultations approfondies** avec les États membres afin d'évaluer les situations spécifiques et de fournir davantage d'informations sur les **répercussions au niveau des États membres**.

› Conseil européen, 15-16 octobre 2020

5 mars

### **Le Conseil adopte la stratégie à long terme de l'UE en matière de changement climatique**

Les ministres de l'environnement de l'UE ont adopté, au nom de l'UE et de ses États membres, la stratégie à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre de l'UE. Cette stratégie sera transmise à la CCNUCC, ainsi que le prévoit l'accord de Paris.

› Conseil "Environnement", 5 mars 2020

**2019**

12-13 décembre

### **Conclusions du Conseil européen sur la neutralité climatique**

En décembre 2019, les dirigeants de l'UE ont approuvé l'objectif consistant à parvenir à une UE neutre pour le climat d'ici 2050. La Pologne n'a pas pu, à ce stade, s'engager à mettre en œuvre cet objectif, et le Conseil européen réexaminera la question en juin 2020. Les dirigeants de l'UE ont indiqué être conscients de la nécessité d'assurer une transition qui soit efficace au regard des





L'UE sera le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050

coûts, ainsi que socialement équilibrée et équitable, en tenant compte des différentes situations nationales.

Le Conseil européen a également pris note de la communication de la Commission sur le pacte vert pour l'Europe et a demandé au Conseil de faire avancer les travaux.

Les dirigeants de l'UE ont invité la Commission à élaborer:

- une proposition de stratégie à long terme de l'UE le plus tôt possible en 2020, en vue de son adoption par le Conseil et de sa communication à la CCNUCC
- au terme d'une analyse d'impact approfondie, une proposition relative à la mise à jour de la contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'UE en vertu de l'accord de Paris pour 2030.

› Conseil européen, 12 et 13 décembre 2019

8 novembre

### **Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique dans la perspective de la COP25**

Le Conseil "Affaires économiques et financières" a adopté des conclusions sur les aspects liés au financement de la lutte contre le changement climatique, dans la perspective de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 25). L'UE et ses États membres restent le principal bailleur de fonds publics consacrés à l'action climatique. Leurs contributions totales se sont élevées à 21,7 milliards d'euros en 2018, contre 20,4 milliards d'euros en 2017. Les derniers chiffres témoignent de la détermination de l'UE à renforcer sa contribution au financement

international de l'action climatique, en vue d'atteindre l'objectif d'un montant annuel de 100 milliards de dollars fixé pour les pays industrialisés d'ici 2020 et jusqu'en 2025.

- › Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique dans la perspective de la COP25, 8 novembre 2019

4 octobre

### **Priorités de l'UE en vue de la COP 25 à Madrid**

Le Conseil "Environnement" a adopté des conclusions sur le changement climatique, dans lesquelles est exposée la position de l'UE en vue de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 25) qui se tiendra en décembre 2019.

Les priorités de l'UE en vue des négociations sont notamment les suivantes:

- mettre au point les lignes directrices pour la mise en œuvre du mécanisme de coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'accord de Paris;
  - achever le deuxième réexamen du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices;
  - achever la révision du programme de travail de Lima sur le genre; et
  - faire avancer les travaux techniques sur les dispositions du cadre de transparence renforcée.
- › Le Conseil arrête la position de l'UE en vue de la conférence des Nations unies sur le climat (communiqué de presse, 4 octobre 2019)

26 juin

### **Lettre commune des présidents Donald Tusk et Jean-Claude Juncker concernant le prochain sommet du G20**

Dans une lettre commune, le président du Conseil européen, Donald Tusk, et le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre de l'accord de Paris et souligné l'engagement de l'UE vis-à-vis des objectifs fixés pour 2030, dans la perspective du sommet des Nations unies sur le climat de septembre 2019 et de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP25) de décembre 2019.

- › Lettre commune des présidents Donald Tusk et Jean-Claude Juncker concernant le prochain sommet du G20, 26 juin 2019

13-14 décembre

### Conclusions du Conseil européen sur le climat

À la lumière de la présentation de la communication de la Commission intitulée "Une planète propre pour tous", et tenant compte des résultats de la COP24 à Katowice, les dirigeants de l'UE ont invité le Conseil à mener des travaux sur les éléments exposés dans la communication. Le Conseil européen a fourni des orientations sur la direction générale à suivre et les priorités politiques au cours du premier semestre de 2019.

› Conseil européen, 13-14 décembre 2018

3-14 décembre

### Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP24)



L'UE pour la 24e conférence des Nations unies sur les changements climatiques

La conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP24) a eu lieu du 3 au 14 décembre à Katowice. L'UE était représentée par M. Miguel Arias Cañete, commissaire chargé de l'action pour le climat et de l'énergie, et par Mme Elisabeth Köstinger, ministre autrichienne du développement durable et du tourisme, qui assurait la présidence du Conseil.

de développement durable et du tourisme, qui assurait la présidence du Conseil.

La conférence s'est achevée par l'adoption du paquet "climat" de Katowice, qui précisait la manière dont l'accord de Paris allait être mis en œuvre de manière transparente et équitable pour tous. Le paquet fixe les procédures et les mécanismes essentiels qui rendront l'accord de Paris opérationnel.

- › COP24: Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Katowice (site web officiel)
- › Paquet "climat" de Katowice

6 novembre

### **Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique dans la perspective de la COP24**

Le Conseil "Affaires économiques et financières" a adopté des conclusions sur les aspects liés au financement de la lutte contre le changement climatique, dans la perspective de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 24) prévue à Katowice (Pologne), du 3 au 14 décembre.

Les conclusions appellent à accomplir rapidement des progrès ambitieux pour faire en sorte que les flux financiers reflètent les objectifs fixés par l'accord de Paris. L'importance de la tarification du carbone pour le déplacement des flux financiers vers des investissements verts et durables y est soulignée.

L'UE est déterminée à accroître sa contribution financière afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre l'accord de Paris. L'UE et ses États membres restent le principal bailleur de fonds publics consacrés à l'action climatique, avec une contribution totale de 20,4 milliards d'euros en 2017.

- › Conseil "Affaires économiques et financières", 6 novembre 2018

9 octobre

### **Conclusions du Conseil sur le climat**

Le Conseil "Environnement" a adopté des conclusions sur le changement climatique soulignant qu'il est plus urgent que jamais d'intensifier les efforts consentis au niveau mondial pour éviter les dangereux effets du changement climatique, et affirmant que le changement climatique a bien lieu et que ses effets se font ressentir partout dans le monde. Avec ces conclusions, qui constituent le fondement de la position de l'UE à la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP24) en décembre à Katowice (Pologne), les ministres de l'environnement ont

adressé un signal politique fort.

› Changement climatique: le Conseil adopte des conclusions, 9 octobre 2019

26 février

### **Le Conseil adopte des conclusions sur la diplomatie en matière de climat**

Le Conseil des affaires étrangères a adopté des conclusions sur la diplomatie en matière de climat. Le Conseil réaffirme que l'UE continuera de montrer la voie dans la poursuite de l'action climatique au niveau mondial. Il indique également être conscient des répercussions que le changement climatique a sur la sécurité et la stabilité internationales.

› Conclusions du Conseil sur la diplomatie en matière de climat 26/02/2018

**2017**

6-17 novembre

### **Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP23)**

La COP23 ou 23e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'est tenue du 6 au 17 novembre à Bonn. Elle s'est achevée sur des progrès concrets concernant le programme de travail de l'accord de Paris et les orientations de mise en œuvre de l'accord de Paris.

L'UE et ses États membres ont fait part de leur intention de déposer les instruments de ratification de l'amendement de Doha au protocole de Kyoto au plus tard fin 2017. Cette décision est un signe fort de l'engagement de l'UE en faveur de l'action pour le climat au niveau mondial.

Ils se sont également mis d'accord sur l'élaboration du dialogue de facilitation de 2018 (également appelé dialogue de Talanoa). Ce dialogue prévoit une évaluation des progrès collectifs accomplis dans la réalisation des objectifs climatiques à long terme lors de la COP24 qui se tiendra l'an prochain en Pologne.





Au cours de la COP23, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration d'orientations en vue de la mise en œuvre de l'accord de Paris

- › Joint statement of the Estonian Presidency and the European Commission on behalf of the EU at COP23 UN Climate Change Conference

13 octobre

### **Priorités de l'UE en faveur du climat dans la perspective de la COP23**

Les conclusions du Conseil "Environnement" ont mis en exergue l'importance de mettre en place les bons instruments afin que les États membres honorent leurs engagements. L'UE poursuivra la mise en œuvre de ses politiques climatiques définies dans son cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 adopté en octobre 2014 par le Conseil européen. L'objectif principal est de réduire dans l'UE les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Pour la COP23, organisée à Bonn, l'UE mettra l'accent sur la réalisation de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de Paris et élaborera un ensemble équilibré d'orientations concernant toutes ses dispositions afin d'assurer la mise en œuvre effective de l'accord mondial sur le climat.

- › Conclusions du Conseil relatives à l'accord de Paris et à la préparation des réunions de la CCNUCC

10 octobre

### **Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique dans la**

## **perspective de la COP23**

Le Conseil "Affaires économiques et financières" a adopté des conclusions sur le financement de l'action climatique, dans lesquelles il donne mandat aux négociateurs de l'UE pour la 23e conférence des parties (COP23) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

L'UE s'est engagée à augmenter ses contributions financières publiques au cours des années à venir. Dans ses conclusions, le Conseil préconise la participation d'un éventail plus large de contributeurs. Il y invite aussi instamment les autres pays développés à honorer leurs engagements et à mobiliser des fonds privés.

Les contributions totales de l'UE et de ses États membres se sont élevées à 20,2 milliards d'euros en 2016, ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2015. Cela confirme la détermination de l'UE à continuer d'augmenter sa contribution au financement international de l'action climatique, en vue d'atteindre l'objectif d'un montant annuel de 100 milliards de dollars fixé pour les pays développés d'ici 2020 et jusqu'en 2025.

- Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique - 10/10/2017
- Financement de l'action climatique: les contributions de l'UE et des États membres ont atteint 20,2 milliards d'euros en 2016 (Communiqué de presse)

22 juin

### **Conclusions du Conseil européen sur l'accord de Paris**

"Cet accord demeure la pierre angulaire des efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter efficacement contre le changement climatique, et il ne saurait être renégocié", ont déclaré les dirigeants de l'UE.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé que l'UE est déterminée à mettre en œuvre rapidement et pleinement l'accord de Paris sur le changement climatique, y compris ses objectifs en matière de financement de l'action climatique, et à jouer un rôle de premier plan dans la transition mondiale vers une énergie propre. Ils ont mis en exergue la coopération renforcée que l'UE mène avec les partenaires internationaux, faisant ainsi preuve de solidarité avec les générations futures et prenant ses responsabilités envers l'ensemble de la planète.

- Conclusions du Conseil européen sur l'accord de Paris sur le changement climatique, 22/6/2017

19 juin

**"L'accord de Paris est adapté à son objectif et il ne peut être renégocié"**



L'UE est attachée à la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le changement climatique.

Le Conseil a adopté des conclusions sur le changement climatique à la suite de la décision de l'administration américaine concernant le retrait des États-Unis de l'accord de Paris. Dans ses conclusions, le Conseil déplore la décision prise par l'administration américaine en ce qui concerne le retrait des États-Unis de l'accord de Paris et se félicite du fort attachement à celui-ci affirmé par d'autres pays.

Les travaux relatifs à la mise en œuvre des engagements souscrits au titre de l'accord de Paris devront se poursuivre, y compris l'aide aux pays en développement pour qu'ils puissent atteindre leur objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 en faveur de l'action climatique.

- Changement climatique: le Conseil réaffirme que l'accord de Paris est adapté à son objectif et qu'il ne peut être renégocié

6 mars

### **Conclusions sur les diplomaties climatique et énergétique de l'UE**

Le Conseil a adopté des conclusions sur les diplomaties climatique et énergétique de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE. La diplomatie climatique de l'UE met l'accent sur la mise en œuvre de l'accord de Paris et sur la sécurité climatique. La diplomatie

énergétique de l'UE est, quant à elle, axée sur la sécurité et la diversification énergétiques.

Les conclusions établissent un certain nombre d'actions et fixent des priorités générales pour 2017.

- › Mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE - renforcement des synergies entre les diplomatie climatique et énergétique de l'UE et éléments en vue des priorités pour 2017 - Conclusions du Conseil (6 mars 2017)

## 2016

4 novembre

### **Entrée en vigueur de l'accord de Paris**

L'accord de Paris est entré en vigueur le 4 novembre 2016, soit 30 jours après que, le 4 octobre 2016, les conditions de cette entrée en vigueur ont été réunies, à savoir la ratification par au moins 55 pays comptant pour au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

2 novembre

### **L'UE va augmenter sa contribution au financement international de l'action climatique**

L'UE va augmenter sa contribution au financement international de l'action climatique, en vue d'atteindre l'objectif d'un montant annuel de 100 milliards de dollars fixé pour les pays industrialisés d'ici 2020 et jusqu'en 2025. Avant 2025, les parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques fixeront un nouvel objectif collectif.

Les contributions totales de l'UE et de ses États membres se sont montées à 17,6 milliards d'euros en 2015, ce qui représente une nette augmentation par rapport à 2014. Les contributions ont été orientées avec succès vers des initiatives d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans les pays en développement.

Les contributions sont considérées comme un volet important de la mise en œuvre de l'accord de Paris.

- › Financement de l'action climatique: les contributions de l'UE et des États membres ont atteint 17,6 milliards d'euros en 2015

11 octobre

## Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique

Le Conseil "Affaires économiques et financières" a adopté des conclusions sur le financement de l'action climatique. Le Conseil a souligné que le financement par le secteur public demeure un élément important dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Les ministres ont également confirmé que les montants des fonds publics prévus pour la lutte contre le changement climatique allaient augmenter au cours des prochaines années. Les contributions des États membres seront annoncées avant la tenue de la COP22.

› Conclusions du Conseil sur le changement climatique

7 octobre

## Dépôt des instruments de ratification de l'accord de Paris



L'UE a officiellement ratifié l'accord de Paris, permettant ainsi son entrée en vigueur

L'UE célèbre le dépôt des instruments de ratification de l'accord de Paris lors d'une cérémonie officielle au siège des Nations unies à New York.

5 octobre

## Ratification officielle par l'UE de l'accord de Paris



Les représentants de l'UE ont déposé les instruments de ratification auprès des Nations unies

Des représentants de la présidence du Conseil et de la Commission européenne ont déposé les instruments officiels de ratification auprès du Secrétaire général des Nations unies, qui est le dépositaire de l'accord.

4 octobre

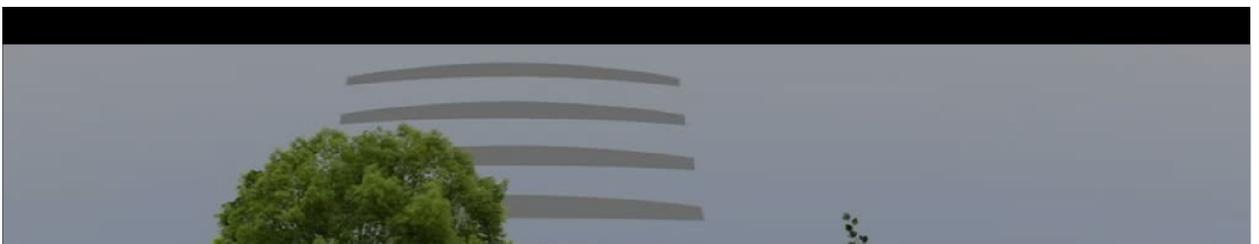
### **Décision relative à la ratification par l'UE de l'accord de Paris**

Le Conseil a adopté la décision relative à la ratification par l'UE de l'accord de Paris. La décision sera déposée dans les prochains jours auprès du Secrétaire général des Nations unies. La ratification par l'UE prendra effet à partir du moment où la décision aura été déposée.

➤ Changement climatique: le Conseil adopte la décision de ratification de l'accord de Paris par l'UE

30 septembre

### **Le Conseil "Environnement" a marqué son accord sur la ratification de l'accord de Paris**





Accord de Paris: l'UE accélère la ratification

Le Conseil "Environnement" a décidé d'autoriser la ratification de l'accord au niveau de l'UE. Les États membres ratifieront l'accord soit conjointement avec l'UE, s'ils ont mené à bien leurs procédures nationales, soit, par la suite, dans les meilleurs délais.

Une fois que le Parlement européen aura donné son feu vert, la décision relative à la conclusion de l'accord sera formellement adoptée par le Conseil. L'UE pourra alors ratifier l'accord.

- Changement climatique: le Conseil accélère le processus de ratification de l'accord de Paris par l'UE
- Infographie sur l'accord de Paris

20 juin

### **Déclaration sur la ratification de l'accord de Paris**

Le Conseil "Environnement" a adopté une déclaration sur la ratification de l'accord de Paris. Sa priorité était de donner un message politique fort et clair quant à la volonté de l'UE de maintenir la dynamique de Paris et d'œuvrer en faveur de l'entrée en vigueur rapide et de la mise en œuvre effective de l'accord de Paris.

- Déclaration du Conseil sur la ratification de l'accord de Paris

21 avril

**Signature de l'accord de Paris**

## Signature de l'accord de Paris

L'UE signe l'accord de Paris.

Mme Sharon Dijksma, ministre de l'environnement des Pays-Bas et présidente du Conseil, et M. Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne, signent l'accord au nom de l'UE dans le cadre d'une cérémonie à haut niveau organisée à New York (États-Unis).

Dès lors, le document est ouvert à la signature pendant un an.

17 mars

### **Le Conseil européen a souligné que l'Union européenne et ses États membres devaient être en mesure de ratifier l'accord de Paris dans les meilleurs délais et à temps pour y être parties dès son entrée en vigueur.**

Il a également souligné que l'UE est déterminée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, à accroître la part des énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique, comme il en est convenu en octobre 2014. L'adaptation de la législation aux fins de la mise en œuvre de ce cadre constitue une priorité.

› Conseil européen, 17 et 18 mars 2016

4 mars

### **Suite à donner à l'accord de Paris par le Conseil "Environnement"**

Lors de la session du Conseil "Environnement", les ministres ont discuté de la suite à donner à l'accord de Paris sur le changement climatique et de ses implications pour la politique de l'UE en matière de climat.

Une mise en œuvre en temps utile du cadre d'action de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 a également été mise en avant en tant que signe important de l'engagement de l'UE vis-à-vis des objectifs de l'accord de Paris. Les ministres ont également insisté sur l'importance d'une ratification rapide de l'accord.

› Conseil "Environnement", 4 mars 2016

15 février

### **Plan d'action pour une diplomatie climatique en 2016**

Le Conseil des affaires étrangères a adopté des conclusions sur la diplomatie climatique européenne après la COP21. Le Conseil a souligné le rôle joué par la diplomatie climatique européenne afin de promouvoir la mise en œuvre de l'accord mondial de Paris sur le changement climatique qui est intervenu en décembre 2015.

Le plan d'action pour une diplomatie climatique en 2016 s'articule autour des trois grands axes suivants:

- faire de la lutte contre le changement climatique une priorité stratégique dans le cadre des dialogues diplomatiques, de la diplomatie publique et des instruments de politique extérieure
- mettre en œuvre l'accord de Paris et les contributions prévues déterminées au niveau national, dans le contexte d'un développement à faibles émissions de carbone et résilient face au changement climatique
- prendre en compte la relation entre le changement climatique, les ressources naturelles, la prospérité, la stabilité et les migrations

➤ Conclusions du Conseil sur la diplomatie en matière de climat

## 2015

17 décembre

### **Conclusions du Conseil européen sur une union de l'énergie dotée d'une politique en faveur du climat tournée vers l'avenir**

Les dirigeants de l'UE se sont félicités de l'accord historique sur le climat qui a été obtenu à la COP21 à Paris et ont invité la Commission et le Conseil à évaluer les résultats de la COP21 d'ici le mois de mars 2016, en particulier compte tenu du cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, et à préparer les prochaines étapes.

- Conseil européen, 17 et 18 décembre 2015 - conclusions
- Conseil européen, 17 et 18 décembre 2015

12 décembre

### **Accord de Paris conclu**



L'Union européenne s'efforce de mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat, dégagé lors de la COP21 à Paris.

Le 12 décembre, un nouvel accord mondial sur le changement climatique est intervenu. Cet accord constitue un résultat équilibré; il est assorti d'un plan d'action dont l'objectif est de maintenir l'élévation de la température de la planète "nettement en dessous" de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour limiter cette hausse à 1,5 °C.

L'accord de Paris sera ouvert à la signature pendant un an à compter du 22 avril 2016, à New York.

Il couvre l'après-2020 et entrera en vigueur une fois que 55 pays responsables d'au moins 55 % des émissions mondiales l'auront ratifié.

➤ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

30 novembre

## **Conférence de Paris sur le changement climatique (COP21)**

La conférence de Paris sur le climat s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015. Il s'agissait de la 21e session de la conférence des parties (COP21) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 11e session de la réunion des parties (CMP11) au protocole de Kyoto. Les délégations d'environ 150 pays ont participé aux négociations en vue d'un nouvel accord mondial, juridiquement contraignant, sur le changement climatique.

➤ Conférence de Paris sur les changements climatiques organisée dans le cadre des Nations unies, 30/11 - 11/12/2015

10 novembre

### **Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique**

Lors de sa session du 10 novembre 2015, le Conseil "Affaires économiques et financières" a adopté des conclusions sur le financement de la lutte contre le changement climatique. Il y soulignait le rôle joué par le financement de la lutte contre le changement climatique en vue d'atteindre une trajectoire compatible avec l'objectif d'une limitation du réchauffement de la planète à moins de 2 °C et de réaliser la transition vers des économies résilientes face au changement climatique, à faibles émissions de gaz à effet de serre et durables. Il y mettait également l'accent sur la contribution de l'UE au financement de la lutte contre le changement climatique conformément à l'engagement pris par les pays développés de mobiliser chaque année, d'ici 2020, 100 milliards de dollars par an provenant d'une grande variété de sources. Les ministres sont convenus que des ressources importantes seraient nécessaires pour aider les pays en développement à faire face comme il convient au changement climatique.

› Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique

18 septembre

### **Position de l'UE en vue de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris**

Le Conseil "Environnement" a adopté des conclusions établissant la position de l'UE en vue de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris. Les ministres ont décidé que l'objectif de l'UE serait de parvenir à un accord ambitieux, juridiquement contraignant et dynamique, afin de limiter le réchauffement de la planète à moins de 2 °C.

Pour atteindre cet objectif, il faut, selon le Conseil, que les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignent leur point culminant au plus tard en 2020, qu'elles soient réduites, d'ici 2050, d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 1990 et qu'elles soient ramenées à un niveau proche de zéro ou inférieur au plus tard en 2100.

› Conclusions du Conseil sur le mandat de l'UE en vue de la conférence de Paris de 2015

6 mars

### **Contribution prévue déterminée au niveau national de l'UE**

Dans la perspective de la conférence de Paris sur les changements climatiques, l'UE a transmis sa

contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) au secrétariat de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La CPDN de l'UE reflète l'engagement de l'UE à l'égard du processus de négociation devant aboutir à un nouvel accord juridiquement contraignant sur le changement climatique, avec pour objectif de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2 °C. Elle a également confirmé l'objectif contraignant fixé par le Conseil européen dans ses conclusions d'octobre 2014, consistant à réduire d'au moins 40 % dans l'UE les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

› Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) de l'UE

## 2014

23 octobre

### **Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030**

Les dirigeants de l'UE sont parvenus à un accord sur le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Le Conseil européen a approuvé quatre objectifs:

- un objectif contraignant au niveau de l'UE consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990
- un objectif d'au moins 27 % en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à l'horizon 2030
- une amélioration de 27 % de l'efficacité énergétique par rapport aux prévisions
- l'achèvement du marché intérieur de l'énergie en réalisant un objectif minimum de 10 % d'interconnexions électriques d'ici 2020, au moins en ce qui concerne les îlots énergétiques - en particulier les États baltes et la péninsule ibérique

› Conseil européen des 23 et 24 octobre 2014 - Conclusions

#### **Pages thématiques:**

Partager

